

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2022  
DE LA VILLE D'AMILLY**

Le Compte Administratif, pour une année donnée, permet de constater que les ressources allouées dans le cadre des budgets ont bien été utilisées conformément aux prévisions de fonctionnement des services et de réalisation des investissements.

Il est rappelé que les résultats de l'exercice 2022 du Compte de Gestion du Budget Principal établis par **Madame CHOPPICK**, Comptable Publique, sont concordants avec ceux du Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Ville, tant en section d'Investissement qu'en section de Fonctionnement.

Le total du Compte Administratif 2022 des opérations réalisées, avant prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement, est de :

	Recettes	Dépenses	Soldes 2022	Soldes 2021
Section de Fonctionnement (Hors 002)	21 704 867,31 €	18 910 763,58 €	2 794 103,73 €	2 531 814,59 €
Section d'Investissement (Hors 001)	4 381 746,35 €	6 232 249,13 €	-1 850 502,78 €	-95 784,62 €
<b>Total</b>	<b>26 086 613,66 €</b>	<b>25 143 012,71 €</b>	<b>943 600,95 €</b>	<b>2 436 029,97 €</b>

Les dépenses réelles d'investissement sont en baisse de 11,02% par rapport à l'année dernière. Elles s'élèvent à 6 217 919,73 € en 2022 (contre 6 988 037,23 € en 2021).

Pour la section d'investissement, dont le solde 2022 est négatif, il est rappelé que les ressources à percevoir peuvent être inférieures aux prévisions en raison d'un décalage dans le temps entre l'inscription des subventions d'équipement à venir et leur encaissement effectif.

Les subventions accordées par les différents financeurs, versées en 2022, s'élèvent à 347 037,40 € soit une évolution de - 43,41% par rapport à l'année précédente. Des soldes de subventions notifiées sont inscrits dans les recettes reportées. La Ville devra les percevoir courant 2023.

Concernant la section de fonctionnement, le solde de clôture est de 2 794 103,73 € soit une augmentation de 10,36% par rapport à 2021. Les recettes réelles de fonctionnement ont enregistré une augmentation de 7,38% par rapport à 2021. Les dépenses réelles de la même section ont connu à leur tour une augmentation moins importante de 6,71% par rapport à l'année précédente. Ceci a engendré une augmentation du solde de la section de fonctionnement en 2022.

Il en ressort un solde d'exécution positif de **943 600,95 €** (contre 2 436 029,97 € en 2021) qui provient principalement de l'augmentation des dépenses de la section de fonctionnement combinée à des réalisations en baisse des recettes d'investissement.

Le résultat brut global de 2022 s'avère excédentaire de **15 915 676,19 €** soit **12 100 172,45 €** pour la section d'investissement (13 950 675,23 € en 2021) et **3 815 503,74 €** pour le fonctionnement (3 621 400,01 € en 2021).

Après intégration des restes à réaliser en investissement (16 117 000 € en dépenses (contre 18 555 934,77 € en 2021) et 4 183 126,96 € en recettes (contre 2 092 801,31 € en 2021)), le résultat excédentaire net global 2022 s'élève à **3 981 803,15 €** (cf. tableau page 7).

Ce résultat excédentaire net global représente une augmentation de de 2 872 861,37 € par rapport au résultat constaté l'année dernière (1 108 941,78 €).

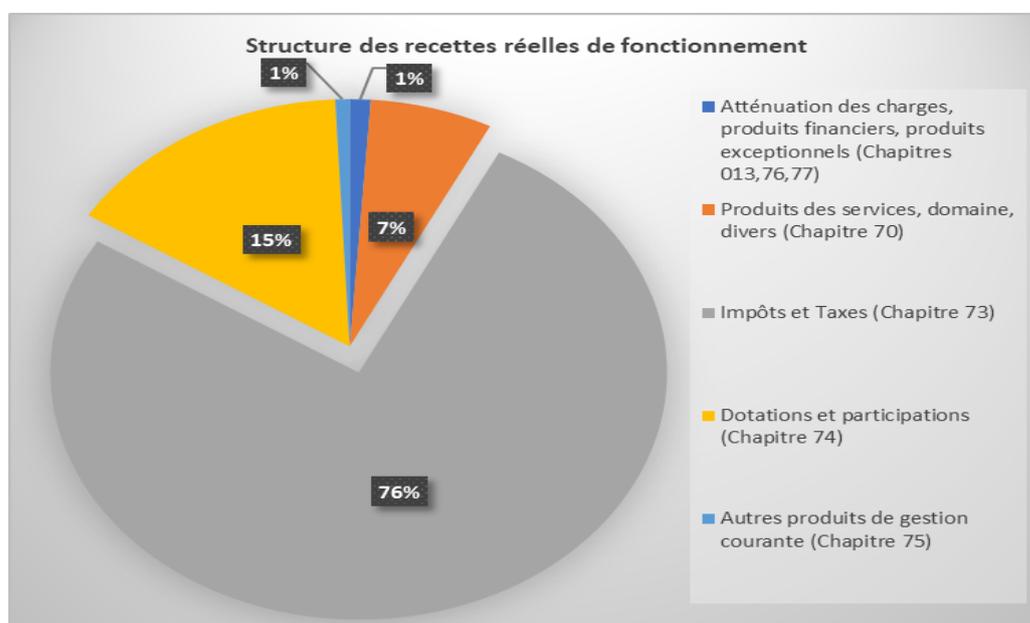
## A / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I – Recettes de fonctionnement (page 8)

Les recettes totales de fonctionnement sont de l'ordre de 22 726 267,32 € en 2022 soit une légère augmentation de 6,63% par rapport à l'année précédente (21 312 861,35 € en 2021).

#### Structure des Recettes Réelles de Fonctionnement en 2022 :

La structure des recettes réelles (en montants) montre une prépondérance des recettes relatives à la fiscalité directe. Leur évolution est liée à l'augmentation des bases observée en 2022 (+4,47% en moyenne pour les trois taxes).



Les recettes se déclinent en trois grandes catégories :

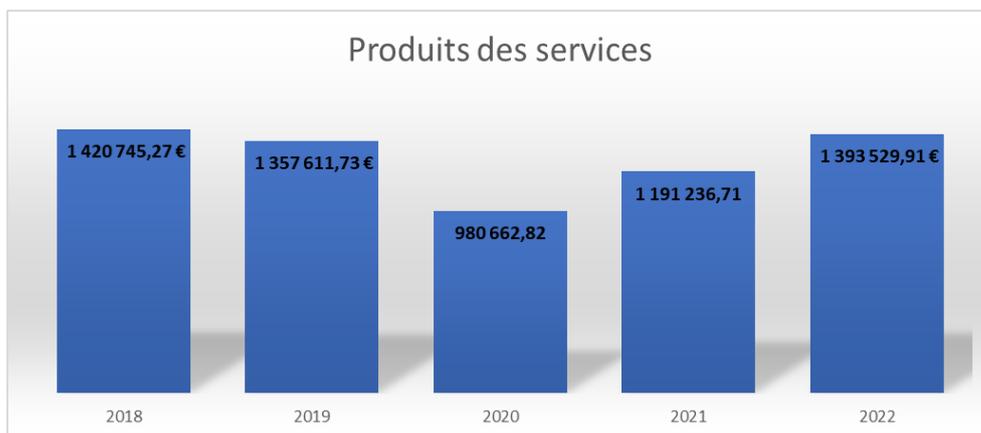
- les produits des services, ventes pour.....	1 393 529,91 € (contre 1 191 236,71 € en 2021)
- les impôts et taxes pour .....	16 568 440,63 € (contre 16 109 900,62 € en 2021)
- les dotations, participations pour .....	3 329 375,95 € (contre 2 710 365,21 € en 2021)

Les impôts et taxes sont principalement constitués par :

- La Taxe d'Habitation : 247 576 € à la suite de la réforme de la fiscalité (Résidences secondaires et logements vacants)*
- La Taxe Foncière Propriété Bâtie : 8 946 744 € (régularisation bases)*
- La Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 95 836 € (régularisation bases)*

Les autres recettes s'élèvent à 413 520,82 € (contre 211 773,39 € en 2021), dont 12 854 € d'opérations d'ordre (22 127,69 € en 2021).

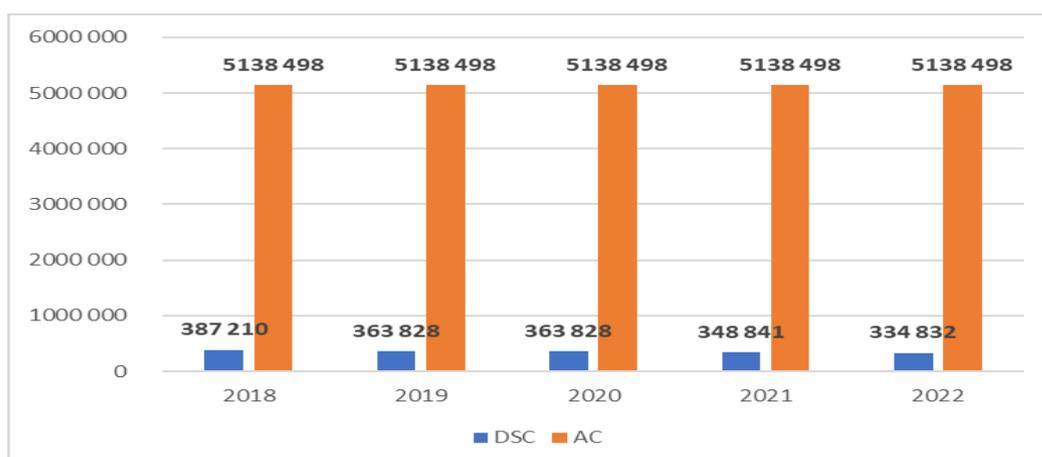
Les produits des services connaissent une évolution de +21,47% par rapport à l'année précédente, comme l'indique le graphique ci-dessous :



Le chapitre 73 (impôts et taxes), **hors taxes locales et AME**, augmente de 5,93% par rapport à 2021. Les principales taxes concernées sont :

- le FPIC (Fonds de péréquation Part reversement) pour : 227 912 € (218 073 € en 2021)
- la taxe sur la publicité extérieure de : 181 079,62 € (121 450,59 € en 2021)
- la taxe sur la publicité foncière pour : 528 761,76 € (517 179,25 € en 2021)
- la taxe sur l'électricité pour : 314 464,80 € (297 717,71 € en 2021)

Concernant l'évolution des sommes reversées par l'AME, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), connaît à nouveau une baisse en 2022 de 4,02%. En ce qui concerne l'Attribution de Compensation (AC), elle est stable depuis 2016 pour un total de 5 138 498 €.



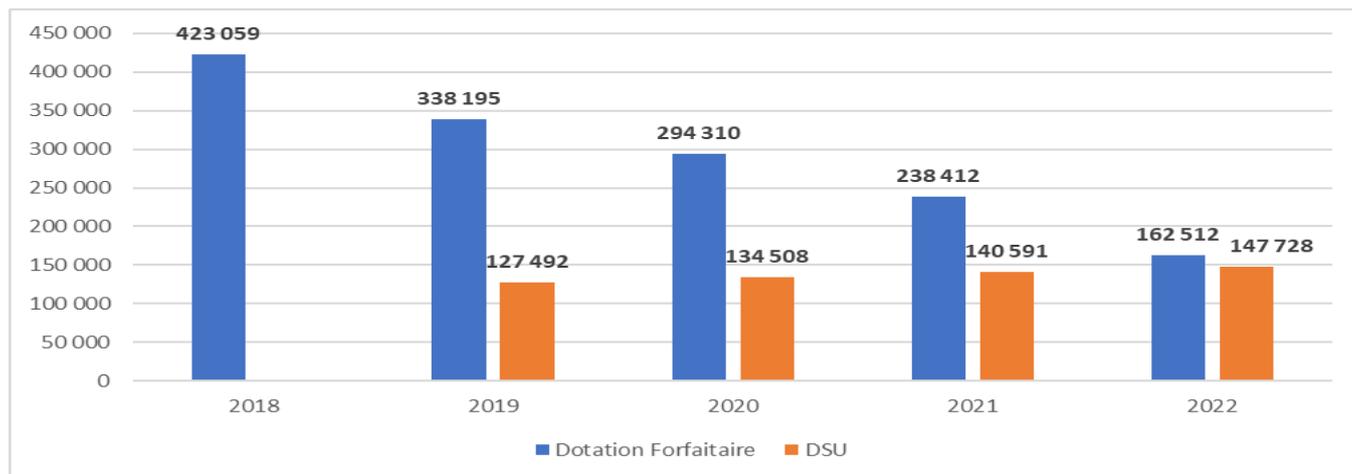
S'agissant de l'ensemble des taxes sur la propriété, elles s'élèvent à 9 815 674 € en 2022 contre 9 414 709 € en 2021. Les allocations compensatrices versées par l'Etat à la suite des différentes exonérations qu'il a imposé aux collectivités territoriales représentent 1 127 240 € (1 081 643 € pour 2021, liée essentiellement à la Taxe d'Habitation). Les recettes totales perçues au titre des taxes locales, y compris la compensation fiscale, connaissent une augmentation totale de 4,25% par rapport à l'année précédente.

A côté de ces taxes, on retrouve habituellement les dotations et participations au chapitre 74, déduction faite des montants de la compensation de l'Etat, pour 2 202 135,95 € (1 628 722,21 € en 2021). Ce chapitre connaît une augmentation en 2022 de 35,21 %. Il est composé principalement :

- Des participations de l'Etat (hors DGF) : 287 186,17 € (269 780,91 € en 2021)
- Des dotations régionales : 123 791,04 € (125 291,47 € en 2021)
- Des dotations départementales : 57 500,42 € (61 562,86 € en 2021)
- Des participations de la CAF : 816 411,42 € (774 986,75 € en 2021)
- Des participations de l'AME pour le Centre d'Art Contemporain les Tanneries : 330 000 €
- Des participations des communes aux frais de scolarité : 256 075,90 €

La Dotation forfaitaire s'élève à 162 512 € contre 238 412 € en 2021, soit une diminution de 75 900 € (-31,84 %) (cf. tableau ci-dessous).

La Dotation de Solidarité Urbaine est passée de 140 896 € en 2021 à 147 728 € en 2022, soit une augmentation de 6 832 € (+4,58%).



Les autres postes de recettes n'appellent pas d'observations particulières, hormis une augmentation des revenus des immeuble concernant le restaurant (pour mémoire, le Conseil Municipal a décidé d'une exonération des loyers jusqu'à fin juin 2021) ainsi qu'une augmentation des produits exceptionnels due aux produits de cessions des immobilisations (+33 145 €).

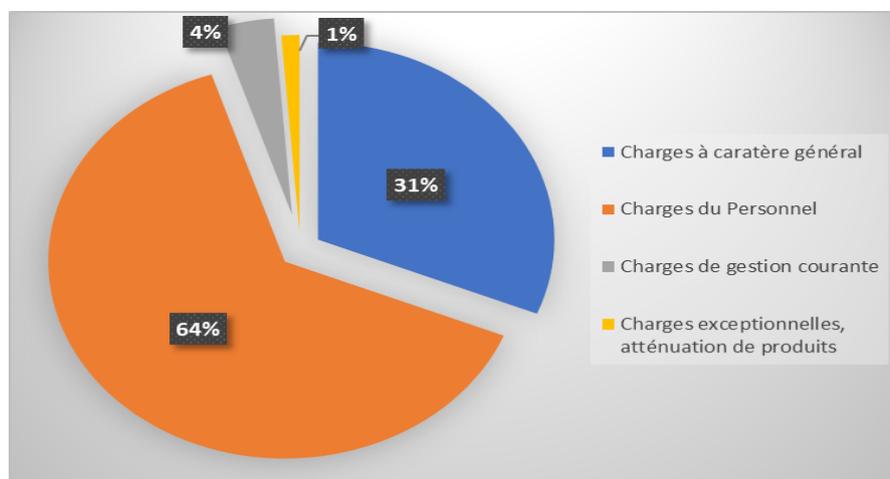
## II – Dépenses de fonctionnement (page 8)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 18 910 763,58 € contre 17 691 461,34 € en 2021. Elles augmentent de 6,89 % (+1 219 302,24 €).

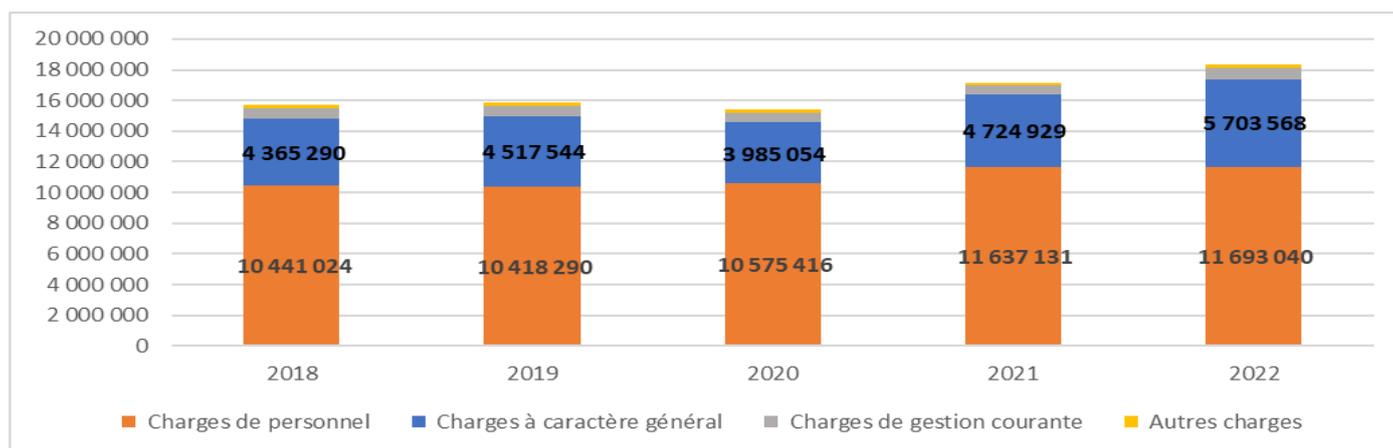
Les dépenses se déclinent en différentes catégories dont :

- les charges à caractère général pour .....	5 703 568,09 € (contre 4 724 929 € en 2021)
- les charges de personnel pour.....	11 693 039,89 € (contre 11 637 131,30 € en 2021)
- les autres charges de gestion courante pour .....	6 94 436,29 € (contre 597 493,04 € en 2021)
- les charges exceptionnelles pour .....	43 421,55 € (contre 7 291,45 € en 2021)
- les opérations d'ordre pour .....	594 944,82 € (contre 527 154,87 € en 2021)

### Structure des Dépenses Réelles de Fonctionnement en 2022 :



## Evolution des principales dépenses réelles de fonctionnement



La hausse du chapitre 011 à partir de 2021 (20,71%) s'explique par l'augmentation :

- ✓ des dépenses énergétiques : + 21,59% pour l'électricité (784 036,89€ en 2022 ; 644 820,29€ en 2021), + 32,86% pour le gaz (486 084,26€ en 2022 ; 365 852,23€ en 2021), + 19,52% pour l'eau (145 190,91€ en 2022 ; 121 477,10€ en 2021)
- ✓ les achats : + 44,71% pour le carburant (62 089,36€ en 2022 ; 42 907,13€ en 2021), + 23,89% pour l'alimentation (324 942,36€ en 2022 ; 262 272,76€ en 2021), + 24,82% pour les vêtements de travail (37 196,70€ en 2022 ; 29 799,14€ en 2021), + 13,11% pour les fournitures administratives (17 872,24€ en 2022 ; 15 800€ en 2021), + 29,56% pour les fournitures non stockées (82 732,88€ en 2022 ; 63 857,73€ en 2021)....
- ✓ les services extérieurs : + 11,24% (1 978 357,30€ en 2022 ; 1 778 387,47€ en 2021), dues essentiellement à l'augmentation des dépenses des contrats de prestations de services de 12,22% (795 694,31€ en 2022 ; 709 067,38€ en 2021), l'entretien des bâtiments publics + 5%, les assurances + 21,59% (47 496,38€ en 2022 ; 39 062,82€ en 2021), entretien des biens mobiliers + 20,62% (97 718,84€ en 2022 ; 81 016,59€ en 2021).
- ✓ L'augmentation des frais relatifs aux honoraires divers et frais d'acte + 77,67% (413 729,79€ en 2022 ; 232 858,93€ en 2021), le transport collectif + 31,74% (86 128,48€ en 2022 ; 65 376,06€ en 2021), les frais de nettoyage des locaux + 69,12% (15 758,40€ en 2022 ; 9 318€ en 2021)
- ✓ L'augmentation des frais pour les fêtes et cérémonies + 106,91% en partie pour l'organisation de la Fête de l'Europe après deux ans d'annulation en raison de la crise sanitaire (343 720,79€ en 2022 ; 166 120,84€ en 2021)
- ✓ Réseaux : + 65 690,75 € pour la participation de la commune aux travaux d'enfouissement des réseaux au gros moulin
- ✓ des admissions en créances éteintes : +118,75% (17 648,50€ en 2022 ; 8 067,94€ en 2021)

La masse salariale enregistre une stabilité par rapport à l'année 2021 avec une légère augmentation de 0,48% passant de 11 637 131,30 € en 2021 à 11 693 039,89 € en 2022.

Concernant les autres postes de dépenses réelles, ils n'appellent pas d'observations particulières hormis d'être globalement en diminution par rapport à l'an passé.

Le FPIC, pour la partie dépense, représente 180 833 € soit une baisse de 5,96% par rapport à l'année dernière (192 301 € en 2021).

Notons également pour les opérations d'ordre un montant total de 594 944,82 € en 2022 contre 527 154,87 € en 2021 soit une augmentation de 12,86%.

### **B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **I – Recettes d'investissement (pages 9/10)**

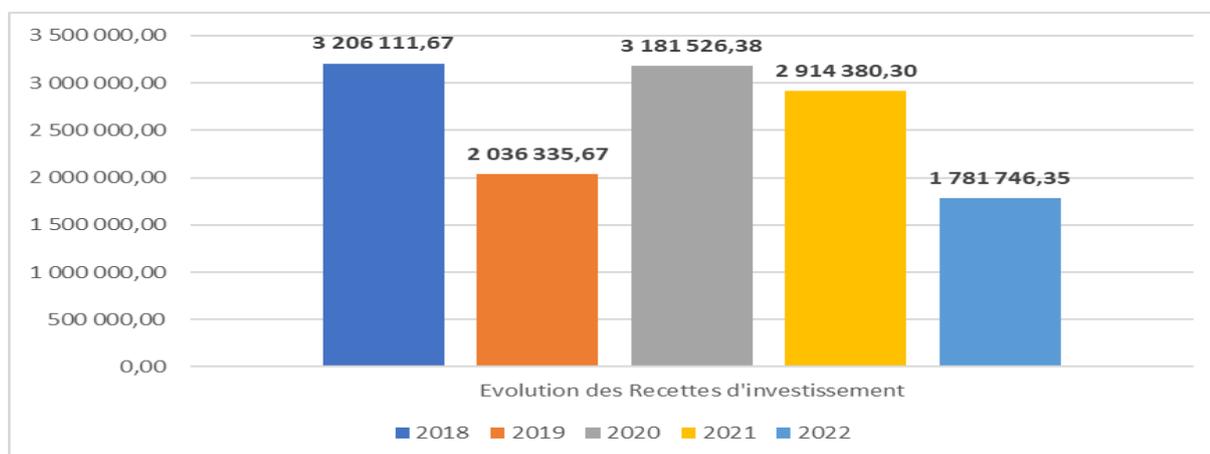
Elles s'élèvent à 4 381 746,35 € (contre 6 914 380,30 €, Hors excédent d'investissement). Elles sont constituées principalement par les ressources suivantes :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé (2021 : 4 000 000 €) :	2 600 000,00 €
- les subventions/prêts d'investissement (2021 : 613 231,76 €) :	347 037,40 €
- les dotations fonds divers/réserves et recettes diverses :	153 417,12 €
- les opérations sous mandat :	684 799,61 €
- les opérations d'ordre : transfert entre sections :	594 944,82 €

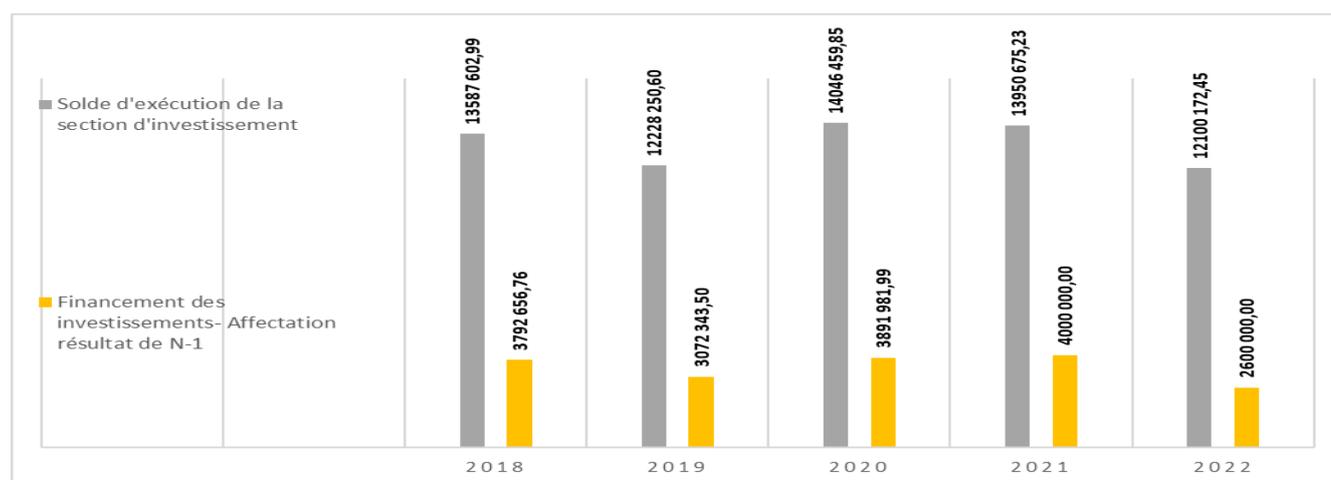
Les recettes relatives au FCTVA n'ont pas fait l'objet d'un titre de recette en 2022 du fait du décalage entre la notification et la réception des fonds. Les sommes correspondants au FCTVA 2022 ont été inscrites en recettes reportées. Elles ont fait l'objet d'un versement en avril 2023 pour un total de 718 921 €.

Concernant les subventions d'investissement relatives aux travaux et équipements réalisés par la Ville, elles ont été inscrites également en recettes reportées car le versement n'a pas eu lieu en 2022. Des soldes sont attendus courant 2023 pour des projets finalisés (Maison Mory, garderie périscolaire du Clos Vinot, le restaurant scolaire de Viroy)

### Evolution des recettes d'investissement (hors excédents)



### Evolution des recettes d'investissement : soldes d'exécution



### II – Dépenses d'investissement (page 9)

Le montant global des dépenses d'investissement s'élève à 6 232 249,13 € (contre 7 010 164,92 € en 2021) et se répartit en trois grandes catégories :

- Des dépenses d'investissement financées par les ressources propres de la Ville à hauteur de : 5 289 671,15 €

➤ Des opérations réalisées sous mandat dont le montant est de : 821 407,29 €

Il s'agit principalement de travaux réalisés pour le compte de l'AME, notamment de construction d'un Stand de tir.

➤ Des opérations diverses pour : 121 170,69 €

- ✓ Annuité en capital du prêt CAF (Maison Petite Enfance, ALSH Pailleterie) pour 75 000,00 €
- ✓ Reversement de la Taxe Aménagement pour 31 841,29 €
- ✓ Opérations d'ordre patrimoniales/Divers pour 14 329 €

Ces résultats montrent que le compte administratif 2022 est caractérisé :

- par une diminution des réalisations en matière de travaux en cours pour les dépenses d'investissement (-1 515 249,52 € dû à un décalage dans le temps en termes de réalisation ainsi qu'à l'achèvement de certains projets, Ex : garderie périscolaire du Clos Vinot) ;
- par un décalage dans le temps de l'encaissement des subventions et dotations d'investissement à percevoir;
- par une augmentation des réalisations globales des recettes réelles de fonctionnement (+7,38 %) due à l'augmentation des recettes du domaine (+21,47%), des dotations reçues (+35,21%) ainsi qu'à une fiscalité dynamique (augmentation des bases de 4,47 % en moyenne pour les trois taxes)
- par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+6,71%) due à l'inflation constatée depuis fin 2020 et qui génère encore des hausses importantes des charges de la Ville.

De ce fait, après prise en compte des « restes à réaliser en investissement », le résultat net global 2022 est **excédentaire de 3 981 803,15 €** permettant ainsi d'alimenter le financement du budget supplémentaire 2023 :

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		1 021 400,01 €	1 021 400,01 €
Prévisions 2022	22 089 272,00 €	21 067 871,99 €	
Réalisation 2022	18 910 763,58 €	21 704 867,31 €	2 794 103,73 €
Taux de réalisation	85,61%	103,02%	
<b>Résultat net</b>			<b>3 815 503,74 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		13 950 675,23 €	13 950 675,23 €
Prévisions 2022	24 166 932,00 €	10 216 256,77 €	
Réalisation 2022	6 232 249,13 €	4 381 746,35 €	-1 850 502,78 €
Taux de réalisation	25,79%	42,89%	
<b>Résultat net</b>			<b>12 100 172,45 €</b>
TOTAL SECTIONS EN MOUVEMENTS BUDGETAIRES	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		14 972 075,24 €	14 972 075,24 €
Prévisions 2022	46 256 204,00 €	31 284 128,76 €	
Réalisation 2022	25 143 012,71 €	26 086 613,66 €	943 600,95 €
Taux de réalisation	54,36%	83,39%	
<b>Résultat brut</b>			<b>15 915 676,19 €</b>
Restes à réaliser	16 117 000,00 €	4 183 126,96 €	-11 933 873,04 €
<b>Résultat net</b>			<b>3 981 803,15 €</b>

L'épargne nette évolue positivement entre 2021 et 2022 (+10,51 %), l'encours de la dette diminue du fait du remboursement des échéances (-11,52%).

Le Fond De Roulement au 31/12/2022 est de 15 915 676 soit une baisse de 9,43 % par rapport à l'année précédente.

	2021	2022	Evolution
<b>EPARGNE BRUTE</b>	2 987 186,77	3 293 394,55	<b>10,25%</b>
<b>EPARGNE DISPONIBLE</b>	2 912 186,77	3 218 394,55	<b>10,51%</b>
<b>FOND DE ROULEMENT AU 01/01</b>	19 136 045,00	17 572 075,00	
<b>FOND DE ROULEMENT AU 31/12</b>	17 572 075,00	15 915 676,00	<b>-9,43%</b>
<b>ENCOURS DE LA DETTE AU 01/01</b>	726 290,00	651 290,00	
<b>ENCOURS D LA DETTE AU 31/12</b>	651 290,00	576 290,00	<b>-11,52%</b>

**Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Ville.**

Avis favorable des membres de la Commission des Finances en date du 13 juin 2023.

